



Cossé-le-Vivien, le 18 mai 2020

**Mairie de COSSÉ-LE-VIVIEN**  
23 Rue de Nantes – B.P. 65  
53230 COSSÉ-LE-VIVIEN

**Tél. 02.43.98.80.24**  
Télécopie 02.43.98.97.65

► **Site Internet : [www.cosse-le-vivien.fr](http://www.cosse-le-vivien.fr)**  
Courriel : [mairie@cosse-le-vivien.fr](mailto:mairie@cosse-le-vivien.fr)

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Cher(ère) Collègue,

Par la présente, je vous invite à participer à la prochaine réunion de Conseil Municipal qui aura lieu le :

**Samedi 23 mai 2020 à 10h00**

**Salle Saint-Exupéry**  
**1 Place du Champ de Foire**  
**53230 Cossé-le-Vivien**

La séance pourra se tenir en présence d'un public strictement limité à 25 personnes. Le port du masque sera obligatoire.

Nous vous invitons à vous munir d'un crayon personnel ainsi que d'un masque. Ces éléments pourront vous être fournis si vous n'en avez pas. En cas d'absence, vous pouvez vous faire représenter par un collègue en retournant à la mairie le formulaire « Pouvoir » ci-joint. Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller municipal peut être porteur de 2 pouvoirs.

### I - Affaires générales

- Election du maire
- Fixation du nombre des adjoints
- Election des adjoints
- Délégation du Conseil Municipal au maire dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales
- Composition des commissions municipales
- Charte de l'élu local

Comptant sur votre présence,

Veuillez agréer, Cher(ère) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Christophe LANGOUËT

